

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	1

Date de la convocation
3 avril 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
18 Avril 2019

et publication le 18 Avril 2019
--

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

Fixation du montant des cotisations 2019

Le Président expose que la communauté de communes adhère à différents organismes auxquels il est dû, annuellement, une cotisation.

Il propose au conseil d'acquitter en 2019 les sommes indiquées ci-dessous. Il précise, s'agissant des cotisations calculées proportionnellement au nombre d'habitants, que le chiffre retenu est, dans un souci d'équité et d'homogénéité, le même dans tous les cas de figure, à savoir la dernière population sans doubles comptes communiquée par l'INSEE, soit 18 520.

Organisme	Rappel 2018	Propositions 2019	Montant
	Montant	Modalités	
Mission Locale du Centre-ouest-Bretagne	19 585,65 €	1,06 € / habitant	19 632,26 €
Pays du Centre-Ouest-Bretagne	55 959 €	3,18 € / habitant (dont 0,18 € ICOB)	58 893,60 €
ALECOB	5 595,90 €	0,30 € / habitant	5 556 €
CAUE	1 865,30 €	0,10 € / habitant	1 852 €
ADCF	2 056,85 €	0,105 € / habitant 2015	1 958,57 €
Syndicat Mixte du SAGE Blavet	2 943 €	2,75 % du budget	2 944 €
Amorce	396 €	Forfaitaire	398 €
Agence Départementale d'Appui aux collectivités (ADAC)		0,17 € / habitant remplace la cotisation à Côtes d'Armor Développement (3 171 € en 2018)	3 148,40 €
TOTAL	88 401,70 €		94 382,83 €

Le Président relève l'augmentation très sensible de la cotisation au Pays COB dont le montant par habitant est passé de 1,776 € en 2012 à 3,18 € en 2019 (+79%) alors que, dans le même temps, la dotation d'intercommunalité perçue par la CCKB a suivi un chemin inverse, passant de 1 249 229 € à 451 990 € soit une baisse de 64 %.

Cette inflation considérable est, dans une large mesure, corrélée aux nouvelles missions dont se dote, ou dont est doté, le Pays et au rôle d'interface qui est le sien sur de nombreux dossiers.

Il va sans dire que le contexte financier qui sera celui de la CCKB, et des autres EPCI du COB, dans les années à venir ne pourra qu'interpeller sur la poursuite de ce développement multidirectionnel.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Fixe comme suit le montant des cotisations dues en 2019 :

Organisme	Montant
Mission Locale du Centre-ouest-Bretagne	19 632,26 €
Pays du Centre-Ouest-Bretagne	58 893,60 €
ALECOB	5 556 €
CAUE	1 852 €
ADCF	1 958,57 €
Syndicat Mixte du SAGE Blavet	2 944 €
Amorce	398 €
Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22)	3 148,40 €
TOTAL	94 382,83 €

Précise que la cotisation de l'ADAC 22 comprend le nouveau pôle « observation et assistance »

Le Président,
Jean-Yves Philippe



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU KREIZ-BREIZH
CCKB
6, rue Joseph Pennec
22110 ROSTRENEN
Tél. 02 98 29 18 18